



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

environnement

Question écrite n° 109565

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'utilisation du papier recyclé dans nos départements, territoires et collectivités d'outre-mer. En effet, si plusieurs de nos collectivités d'outre-mer se sont impliquées, depuis quelques années, dans la mise en place du tri sélectif, elles semblent encore peu engagées dans l'utilisation du papier recyclé, notamment dans l'édition, l'impression ou la bureautique. Dès lors, comme en Métropole, il conviendrait que l'État puisse utiliser et promouvoir, notamment auprès des autorités locales, le papier recyclé. Il pourrait en être de même auprès des entreprises d'impression et auprès des publications et journaux d'informations. Il lui demande donc ce qu'elle compte entreprendre en ce sens, en concertation et coordination, avec son collègue chargé de l'outre-mer, au sein du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109565

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11485